

# UN LIEU DE LECTURE ET D'ACCÈS À L'INFORMATION

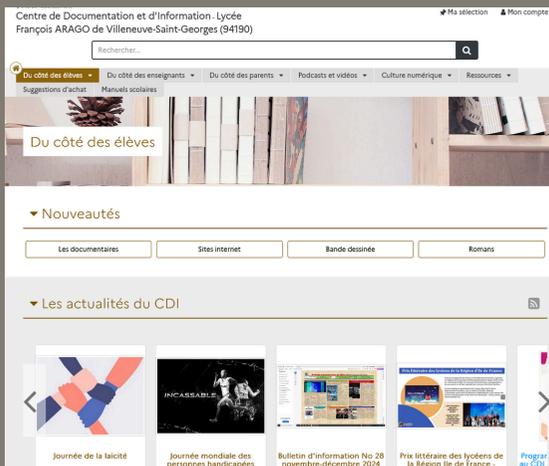
## EMPRUNT DE DOCUMENTS

Vous pouvez emprunter des documents pour un mois renouvelable.

Le fonds documentaire du CDI compte 10 000 documents : des romans, des livres "Faciles A Lire", des livres de poésie, de théâtre, des contes, des livres documentaires, des magazines, BD, mangas, des documents concernant l'orientation.

Nous pouvons vous orienter et vous conseiller dans vos lectures et vos recherches.

N'hésitez pas à nous faire des suggestions d'achat !



## LE CDI HORS LES MURS

A partir du site du lycée, de l'ENT ou de Pronote, vous avez accès au portail documentaire du CDI.

Vous y trouverez tous les documents disponibles dans le fond, des vidéos et des sites Internet mais aussi des actualités, des sélections thématiques et les nouveautés.

Les activités que nous menons avec les classes sont à suivre sur Instagram, YouTube et Soundcloud. Un bulletin d'information est publié tous les deux mois.



## NOUS SUIVRE

CDI en ligne : <https://09419521.esidoc.fr>

Instagram :

[https://www.instagram.com/lyceearago94\\_officiel](https://www.instagram.com/lyceearago94_officiel)

YouTube: @cdiarago9912

Soundcloud :

<https://on.soundcloud.com/GW5BEd3aCJ17iQU59>

"CDI du lycée François Arago"



LYCEEARAGO94\_OFFICIEL



LYCÉE FRANÇOIS ARAGO  
VILLENEUVE SAINT GEORGES

# BIENVENUE AU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

LIEU DE FORMATION, DE LECTURE,  
DE CULTURE ET D'ACCÈS À  
L'INFORMATION



M. LLORED ET MME PONDARD  
PROFESSEUR.E.S DOCUMENTALISTES

Tel : 01 45 10 87 08

Mail: [cdi.arago@gmail.com](mailto:cdi.arago@gmail.com)

## UN LIEU DE FORMATION ET DE CULTURE



### COURS

Le professeur-documentaliste est un professeur certifié, c'est-à-dire être titulaire du concours national du Capes section documentation. Formés aux sciences de l'information et de la communication, les professeur.e.s documentalistes participent à la formation des élèves en matière de culture info-documentaire, médiatique et numérique, généralement en collaboration avec leurs collègues des différentes disciplines.

### ACTIVITÉS

Nous proposons notamment :

- Des expositions accompagnées
- L'organisation de conférences et de spectacles en lien avec les programmes scolaires
- Tutorat pour les élèves allophones
- Une semaine de la presse et des médias avec des propositions de médiations.
- Des émissions webradio
- Des propositions de médiations en matière de recherche documentaire et de culture médiatique et numérique
- Un partenariat avec la médiathèque (prix littéraire, prêt de livres, animations manga)
- Cette année: participation au prix littéraire des lycéens de la région Ile De France, projet avec le château de Versailles

## COMMENT TROUVER UN DOCUMENT ?

Comment sont classés les livres ?

Chaque livre comporte une "cote", c'est-à-dire un ensemble de chiffres et de lettres situés sur la tranche des ouvrages et permettant de les retrouver. Notez les cotes des documents qui vous intéressent lors de vos recherches sur le catalogue en ligne du CDI pour les retrouver.

Au lycée, la cote est constituée ainsi :

*Livres de fiction :*

R, T, P, C ou BD  
(R = Roman, T = Théâtre, P = Poésie, C = Conte et BD = Bande Dessinée)  
+ les trois premières lettres du nom de l'auteur  
Exemple :  
Bel-ami de Guy de Maupassant : R MAU

*Livres documentaires :*

couleur + chiffres correspondant au domaine  
+ les trois premières lettres du nom de l'auteur

	000	SAVOIR
	100	PENSER
	200	CROIRE
	300	VIVRE ENSEMBLE
	400	COMMUNIQUER
	500	OBSERVER LA NATURE
	600	SOIGNER, FABRIQUER
	700	CREER, SE DETENDRE
	800	LIRE, DECOUVRIR
	900	CONNAITRE LE MONDE

## BREF... AU CDI, ON PEUT

- Venir tous les jours en continu de 8 à 19h (selon le planning hebdomadaire affiché sur la porte)
- Utiliser des postes informatiques avec accès Internet et reliés à une imprimante en noire et blanc
- Créer un club / une radio lycéenne
- Lire, emprunter, donner son avis
- Faire ses devoirs, réviser
- Préparer ses examens
- S'informer sur son orientation
- Jouer à des jeux de sociétés (dans le calme)



**Le règlement du CDI fait partie de celui du lycée et est donc consultable sur le site du lycée et dans vos carnets de liaison.**

Tout élève ne respectant pas ces règles élémentaires de savoir-vivre ensemble et ne respectant pas le travail de ses camarades ou des personnels du lycée pourra être exclu du CDI voire faire l'objet d'une sanction prévue dans le règlement intérieur.